

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 novembre 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Nancy Dallaire, Sarah Champagne et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire M. Paul Dumoulin, formant quorum.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-11-0714 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 17 novembre 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-11-0715 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

25-11-0716 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-11-0717 Nomination du maire suppléant / 17 novembre 2025 au 31 décembre 2026

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller François Séguin soit nommé maire suppléant à compter de ce jour, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

« ADOPTÉE »

25-11-0718 Désignation d'un maire substitut / Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller François Séguin soit nommé à titre de substitut au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour la durée du mandat de Paul Dumoulin à titre de maire de la Ville.

« ADOPTÉE »

25-11-0719 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 / Union des municipalités du Québec

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2026, et ce, au coût de 42 623,90 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

25-11-0720 Appui à la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre 2025

CONSIDÉRANT qu'annuellement en moyenne 6 500 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décèdent de la maladie par année;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Vaudreuil-Dorion au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Vaudreuil-Dorion » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

« ADOPTÉE »

25-11-0721 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du conseil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville, pour l'année 2026, soient tenues à 19 h les jours suivants :

19 janvier	7 avril	15 juin	5 octobre
2 février	20 avril	6 juillet	19 octobre
16 février	4 mai	10 août	2 novembre
2 mars	19 mai	8 septembre	16 novembre
16 mars	1 ^{er} juin	21 septembre	7 décembre

« ADOPTÉE »

25-11-0722 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1841-01 / Plans et devis, surveillance, honoraires professionnels et travaux connexes / Mise à niveau des automates et SCADA à l'usine de filtration et d'épuration / Augmentation de la dépense et de l'emprunt

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 27 au 31 octobre 2025 inclusivement pour le *Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1841 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 949 000 \$* (règlement d'emprunt n° 1841-01), le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

25-11-0723 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement n° 1872 / Zonage

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 3 au 7 novembre 2025 inclusivement pour *le Règlement de zonage* (règlement n° 1872), le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

25-11-0724 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement n° 1743-07 / Usages conditionnels / Concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 3 au 7 novembre 2025 inclusivement pour le *Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme* (règlement n° 1743-07), le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

25-11-0725 Consentement / Demande de location / Lot de grève devant le lot 1 547 021 / Avenue William

CONSIDÉRANT une demande de location présentée à la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation, œuvrant au sein de la Direction principale de la gestion hydrique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin de conclure un bail avec le propriétaire du lot 1 546 694 pour régulariser l'occupation exercée par ses quais amovibles sur le domaine hydrique et constituant le prolongement de son lot;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise également la location d'une partie du domaine hydrique située en partie devant le lot 1 547 021 (avenue William), appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'oppose pas à cette demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation (DEGDO) soit informée du consentement de la Ville à la demande présentée par le propriétaire du lot 1 546 694 pour la location de la partie du lot de grève située dans le prolongement de l'avenue William;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'annexe F de la demande d'octroi de droits dans le dossier n° 4121-02-63-2838 de la DEGDO ainsi que tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-11-0726 Dépôt / Liste des comptes / Période du 20 septembre au 31 octobre 2025

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 20 septembre au 31 octobre 2025 totalisant un montant de 10 776 413,18 \$.

25-11-0727 Émission d’obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et prolongation

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 29 237 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2025, réparti comme suit :

Numéro de règlement d'emprunt	Montant
1541	52 600 \$
1581	33 800 \$
1478	746 100 \$
1605	11 146 600 \$
1665	4 266 900 \$
1770	934 800 \$
1730	29 200 \$
1686	20 500 \$
1687	1 744 633 \$
1687	448 867 \$
1779	994 802 \$
1779	1 105 598 \$
1783	1 750 300 \$
1822	5 291 600 \$
1840	670 700 \$

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt n^{os} 1605, 1665, 1770, 1730, 1686, 1687, 1779, 1783, 1822 et 1840, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville avait, le 3 novembre 2025, un emprunt au montant de 16 246 000 \$ sur un emprunt original de 30 225 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt n^{os} 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665;

CONSIDÉRANT qu'en date du 3 novembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 novembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt n^{os} 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 novembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 à 2035, le terme prévu dans les règlements d'emprunt n^{os} 1605, 1665, 1770, 1730, 1686, 1687, 1779, 1783, 1822 et 1840 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 28 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2036 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt n^{os} 1605, 1665, 1770, 1730, 1686, 1687, 1779, 1783, 1822 et 1840 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 28 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 novembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunt n^{os} 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665, soit prolongé de 25 jours.

« ADOPTÉE »

25-11-0728 Affectation surplus accumulé non affecté – programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur imminente du *Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau* (règlement n^o 1866);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit une aide financière maximale de 500 000 \$ par année pour deux ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 000 000 \$ soit affectée au surplus accumulé affecté – résilience climatique en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit autorisé à affecter aux activités de fonctionnement, au fur et à mesure, les sommes requises pour le fonctionnement du programme pour un maximum de 500 000 \$ par année sur une durée de deux ans, en provenance du surplus accumulé affecté – résilience climatique;

QUE toute somme non utilisée à la fin du programme dans le surplus accumulé affecté – résilience climatique soit retournée au surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

25-11-0729 **Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 4 novembre 2025 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-11-0730 **Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail**

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des employés du Service des loisirs et de la culture, tenue le 17 septembre 2025;
- des employés de la bibliothèque, tenue le 23 septembre 2025;
- des employés du Service des travaux publics, tenue le 7 octobre 2025;
- des brigadiers, tenue le 23 octobre 2025.

25-11-0731 **Remboursement / Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Association régionale de badminton Sud-Ouest	Badminton	Automne 2025	450 \$
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	Printemps 2025	7 314,71 \$
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	Hiver 2025	6 246 \$
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	Été 2025	4 627,26 \$

Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Compétitif	Annuel 2025	16 239,99 \$
Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion	Hockey	Automne-hiver 2025-2026	98 750 \$
Ringuette 4 cités	Ringuette	Automne-hiver 2025-2026	9 550 \$

« ADOPTÉE »

25-11-0732 Remboursement / Année scolaire 2024-2025 / Entente relative au remboursement des frais d'inscription à une équipe sportive des écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives des écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture une liste de participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 27 783,28 \$ soit remboursée au Centre de services scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes et des Échos pour des frais d'inscription de l'année scolaire 2024-2025, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

25-11-0733 Engagement de la Ville / Services professionnels pour la réalisation de travaux / Maintien d'actifs à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que le Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030, préparé par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL), prévoit la réalisation de travaux de maintien d'actifs à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes, notamment le remplacement du système de ventilation, des génératrices, de composants du système de traitement de l'eau, la réfection de composants de l'enveloppe du bâtiment, ainsi que d'autres interventions structurales et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CSSTL sont liés par une entente intervenue en 1985, puis prolongée en 1995 et 2010, relative au financement et à l'utilisation de la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que ladite entente est toujours en vigueur et lie les parties jusqu'au 15 janvier 2034;

CONSIDÉRANT que ces travaux de rénovation majeure doivent être financés, du côté de la Ville, par règlement d'emprunt et doivent donc faire l'objet d'une entente de financement distincte;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente ainsi que le projet de règlement d'emprunt sont en cours de préparation;

CONSIDÉRANT que le CSSTL doit rapidement octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres pour les services professionnels nécessaires à la planification desdits travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son engagement à assumer sa part des coûts associés aux services professionnels requis pour la réalisation des travaux de maintien d'actifs à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes prévus en 2026;

QUE cet engagement soit financé par une affectation du surplus accumulé affecté – services professionnels projets PQI au fur et à mesure de la facturation par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

« ADOPTÉE »

25-11-0734 Accréditation d'un organisme / Politique de reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance soumise par La Société St-Jean Baptiste du diocèse de Valleyfield dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et de la culture pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la reconnaissance de l'organisme La Société St-Jean Baptiste du diocèse de Valleyfield.

« ADOPTÉE »

25-11-0735 Soutien financier / Politique de reconnaissance des organismes / Partenaire

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par La Fondation de la Maison Trestler dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Maison Tresler est un organisme partenaire qui assure la conservation et la promotion de la Maison Trestler, classée immeuble patrimonial au ministère de la Culture et des Communications;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à La Fondation de la Maison Trestler, à titre de soutien financier, pour le projet d'amélioration du système de chauffage.

« ADOPTÉE »

25-11-0736 Soutien financier / Politique de reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par La Fondation des enfants de l'école Brind'Amour dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à La Fondation des enfants de l'école Brind'Amour, à titre de soutien financier, pour la neuvième édition de son Marché de Noël qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0737 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-24 / Service de gestion, de remplacement et de réparation de bacs roulants

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de gestion, de remplacement et de réparation de bacs roulants, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 31 octobre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-24;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence USD Global inc., pour le service de remplacement et de réparation de bacs roulants, et ce, pour un montant de 43 442,25 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres n° 401-110-25-24;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

25-11-0738 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-52 / Fourniture et livraison de pierres concassées

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et livraison de pierres concassées, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 octobre 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-25-52;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction DJL inc., pour la fourniture et livraison de pierres concassées, et ce, pour un montant de 132 825 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres no 401-110-25-52;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

25-11-0739 Octroi de contrat / 401-120-25-R1756.02 / Travaux d'amélioration du poste de surpression Chicoine

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements et les réparations aux usines de filtration et d'épuration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour les travaux d'amélioration du poste de surpression Chicoine, et ce, pour un montant de 58 560 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-11-0740 Octroi de contrat / 401-120-25-54 / Services de conception d'éclairage, de sonorisation, de mapping (production vidéo) pour l'exposition artistique Lumin'art 2025

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture de biens et services en sonorisation et intégration visuelle lors d'événements;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Évoluson inc. pour les services de conception d'éclairage, de sonorisation, de mapping (production vidéo) pour l'exposition artistique Lumin'art 2025, et ce, pour un montant de 50 200 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'adjudicataire jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-11-0741 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Demande de prix n° 401-110-25-R1755.05 / Fourniture et installation de signalétique situationnelle et directionnelle intérieure pour la phase 1 du Pôle municipal

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles du fournisseur dans le cadre de la fourniture et de l'installation de signalétique situationnelle et directionnelle intérieure pour la phase 1 du Pôle municipal (demande de prix n° 401-110-25-R1755.05) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 6 813 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-11-0742 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1834.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement de terrains de tennis et pickleball à l'intersection de la rue Valois et de l'avenue André-Chartrand

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'aménagement de terrains de tennis et pickleball à l'intersection de la rue Valois et de l'avenue André-Chartrand (appel d'offres n° 401-110-25-R1834.08) comprenant les ordres de changement n°s 1 à 4 totalisant un montant de 66 006,16 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-11-0743 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 7 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte (appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01) comprenant l'ordre de changement n° 7 totalisant un montant de 25 000 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-11-0744 Rejet des soumissions et annulation de l'appel d'offres / Appel d'offres n° 401-110-25-R1826.01 / Travaux d'aménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 2

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 2, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 août 2025 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la Ville est en attente d'une autorisation environnementale gouvernementale pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT que pour faire suite aux commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la conception du projet (plans et devis) doit être modifiée afin d'obtenir le certificat d'autorisation environnementale;

CONSIDÉRANT que la modification demandée ne constitue pas un changement accessoire au dossier d'appel d'offres visé, et qu'elle entraîne une altération substantielle des exigences techniques initiales, et en conséquence, il en résulte une impossibilité de procéder à une modification technique du projet dans le cadre du processus en cours;

CONSIDÉRANT que la Ville doit retourner en appel d'offres avec le projet modifié selon les exigences du MELCCFP;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées, et par conséquent, annulé l'appel d'offres n° 401-110-25-R1826.01.

« ADOPTÉE »

25-11-0745 Ratification / Convention CCDC14-2013 / Appel d'offres 401-110-25-R1860.01 / Construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons

CONSIDÉRANT la résolution 25-10-0687 adjugeant au Groupe Decarel inc. le contrat de construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du Parc-école des Quatre-Saisons;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoient la signature d'une convention CCDC 14-2013 entre les parties;

CONSIDÉRANT ladite convention a été signée par le directeur général, pour et au nom de la Ville, le 16 octobre 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée la convention CCDC 14-2013 intervenue entre la Ville et le Groupe Decarel inc. pour la construction en mode clé en main d'une patinoire couverte et réfrigérée dans le secteur du parc-école des Quatre-Saisons.

« ADOPTÉE »

25-11-0746 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) / Aménagement d'une piste cyclable hors chaussée le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable hors chaussée le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant la convention d'aide financière, si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE le conseil confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

25-11-0747 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains / Implantation d'un service de vélos en libre-service

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet d'implantation d'un système de vélos en libre-service, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution, incluant la convention d'aide financière;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

25-11-0748 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 octobre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 8 octobre 2025.

25-11-0749 PIIA / 51, rue Trestler / Aménagement extérieur en cour avant secondaire / Lot 1 546 550 / Zone H1-532 (zone projetée : HFA-529) / CCU n° 25-10-0082

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 51, rue Trestler;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-10-0082 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 51, rue Trestler, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux aménagements extérieurs tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0750 PIIA / 2059, rue Chicoine / Agrandissement d'un bâtiment commercial / Lots 3 307 309 et 3 307 310 / Zone I2-752 (zone projetée IMX-707) / CCU n° 25-10-0083

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 2059, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-10-0083 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2025, et ce, conditionnellement à ce que :

- les matériaux de revêtement utilisés pour les murs et la toiture de l'agrandissement soient identiques en couleur et en style à ceux du bâtiment principal existant;
- la Ville obtienne la preuve que la capacité du système septique et que son champ d'épuration sont conformes aux normes en vigueur et pleinement fonctionnels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2059, rue Chicoine, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un 2^e étage, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2025 et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que les matériaux de revêtement utilisés pour les murs et la toiture de l'agrandissement soient identiques en couleur et en style à ceux du bâtiment principal existant;
- que la Ville obtienne la preuve que la capacité du système septique et que son champ d'épuration sont conformes aux normes en vigueur et pleinement fonctionnels.

« ADOPTÉE »

25-11-0751 PIIA / 329, avenue Saint-Charles / Revêtement d'une toiture de pavillon / Lot 1 546 260 / Zone P1-502 (zone projetée EVR-520) / CCU n° 25-10-0084

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 329, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-10-0084 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 329, avenue Saint-Charles, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de la toiture, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0752 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandats / Sièges n°s 2 et 4 / Janvier 2026 à décembre 2027

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme* (règlement n° 1271);

CONSIDÉRANT que le mandat, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, de M. Richard Seymour au siège n° 2 et celui de M^{me} Monica Brinkman au siège n° 4 prendront fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par une résolution du conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient reconduits les mandats, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, de M. Richard Seymour au siège n° 2 et M^{me} Monica Brinkman au siège n° 4 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

« ADOPTÉE »

25-11-0753 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination de trois membres élus désignés par le conseil

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) siégeant à titre de membre du conseil municipal ont pris fin le jour de la proclamation des nouveaux élus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux membres pour siéger au CCU à titre de membre du conseil municipal et un membre pour siéger comme substitut au CCU également à titre de membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU doivent être nommés par une résolution du conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les conseillers Luc Marsan et François Séguin soient nommés membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membres du conseil municipal, et ce, pour une période de deux ans à compter du 17 novembre 2025;

QUE le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur soit nommé membre substitut du CCU à titre de membre du conseil, également pour une période de deux ans à compter du 17 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0754 Comité de démolition / Nomination de trois membres élus désignés par le conseil / Sièges n^{os} 1 à 3

CONSIDÉRANT que le comité de démolition est formé d'au moins trois membres du conseil désignés pour un an par une résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres des sièges n^{os} 1, 2 et 3 dudit comité ont pris fin le jour de la proclamation des nouveaux élus;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère Sarah Champagne et les conseillers Luc Marsan et Alexandre Ménard-Levasseur soient nommés membres du comité de démolition, respectivement aux sièges n^{os} 1, 2 et 3, pour une période d'un an à compter du 17 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0755 Mise à jour / Répertoire des subventions environnementales / Année 2026

CONSIDÉRANT le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, adopté par la résolution 16-02-122, et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser ce répertoire, afin d'offrir des subventions pertinentes et adaptées à la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en environnement – sensibilisation et conservation datée du 16 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter les modifications suivantes à ce répertoire :

- augmentation du montant minimal requis pour déposer une demande de subvention à 30 \$;
- appliquer à l'ensemble des subventions, l'obligation que les achats et les travaux admissibles aient été effectués dans les 12 mois précédant la demande;
- appliquer à l'ensemble des subventions, l'obligation que l'achat ait été effectué auprès d'une entreprise établie au Québec;
- retrait de l'inscription obligatoire de la TPS et de la TVQ sur les factures soumises;
- augmentation à 100 \$ du montant maximal de subvention à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluies, jusqu'à une concurrence de deux barils par résidence par année;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la mise à jour du Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion datée du 10 octobre 2025, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

QUE ces subventions soient disponibles jusqu'à concurrence du montant budgété en 2026 pour les subventions en environnement.

« ADOPTÉE »

25-11-0756 Participation au projet d'analyse et du développement d'un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire

CONSIDÉRANT que le projet de coalition intermunicipale, impliquant la participation de plus de 25 municipalités du Québec afin d'analyser et développer un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire initié par la Ville de Gatineau, n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT que le projet d'analyse et du développement d'un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire a été repris en intégralité par Nature Action Québec, qui sera le porteur du projet et que la participation d'autres Villes et MRC du Québec est prévue;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'innovation de la réglementation en matière de fiscalité municipale en l'associant à la valeur réelle annuelle non marchande des services écosystémiques du territoire avec l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet permettrait l'obtention de connaissances spécifiques du territoire de la ville et permettra de répondre aux trois enjeux principaux suivants :

- l'évaluation économique des biens et services écologiques;
- l'iniquité compensatoire ou tarifaire de l'occupation du territoire;
- le manque de levier économique, afin de stimuler la mise en place de projets environnementaux favorisant l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT le caractère innovant et pédagogique de cette démarche et son potentiel pour l'évolution de la fiscalité municipale au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail interservices d'Écofiscalité de la Ville, daté du 17 octobre 2025, de poursuivre la participation au projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 24-01-0037 relative à la participation à la coalition intermunicipale pour l'analyse et développement d'un système redistributif écofiscal;

QUE la Ville participe au projet d'analyse et le développement d'un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire porté par Nature Action Québec;

QU'une contribution financière de 10 000 \$ soit accordée à Nature Action Québec;

QUE la directrice et la chef de division – Environnement du Service de génie et de l'environnement soient nommées représentantes responsables, pour et au nom de la Ville, pour le suivi du projet;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis fin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-11-0757 Résiliation de contrat / 401-120-22-09 / Fourniture d'un logiciel informatique / Gestion de la collecte intelligente

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-0574 concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'un logiciel informatique pour la gestion de la collecte intelligente;

CONSIDÉRANT que les manquements persistants du fournisseur constituent une rupture substantielle des livrables et des engagements du contrat, et compromettent sérieusement la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la note de travail préparé par la cheffe de division – Environnement en date du 3 novembre 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié à toutes fins que de droit, en date des présentes, le contrat adjugé par la résolution 22-07-0574 à Simpliciti pour la fourniture d'un logiciel informatique pour la gestion de la collecte intelligente.

« ADOPTÉE »

25-11-0758 Octroi de contrat / 401-120-25-40 / Fourniture d'un logiciel informatique pour la gestion de contenants et de données de la collecte intelligente des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à PG solutions InnovaSuite le contrat de fourniture d'un logiciel informatique pour la gestion de contenants et de données de la collecte intelligente des matières résiduelles, et ce, pour un montant de 66 468 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services en fonction des prix unitaires de la grille de tarification du fournisseur jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

25-11-0759 Adoption / Règlement n° 1866 / Programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1866 a été déposé à une séance tenue le 1^{er} octobre 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1866 intitulé :

« Règlement décrétant un programme d'inspection et d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau ».

« ADOPTÉE »

25-11-0760 Adoption de projet / Règlement n° 1865 / Contrôle intérimaire / Interdiction de certaines activités et limitation de la construction / Secteur du PPU du Pôle santé

CONSIDÉRANT les investissements de plus de 75 millions de dollars dans le secteur du PPU du Pôle santé pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que pour les infrastructures routières faisant suite à la venue de l'hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation métropolitain (PUM) du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) va inclure une partie des terrains localisés dans le PPU du Pôle Santé et que cette extension oblige de revoir la planification du secteur;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du PUM entraînera une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SDAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en concordance au PMADR;

CONSIDÉRANT que la concordance au SDAR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en concordance au PMADR entraînera un processus de concordance des outils réglementaires de la Ville, notamment l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et le PPU du Pôle santé;

CONSIDÉRANT que dans l'état actuel de la réglementation d'urbanisme, la réalisation de certains projets de lotissement et de construction pourrait être de nature à directement compromettre le développement du secteur qui se doit d'être complémentaire et subsidiaire à l'hôpital;

CONSIDÉRANT que, jusqu'à ce que la réglementation d'urbanisme applicable soit modifiée afin de refléter la vision souhaitée et les modifications proposées, il est opportun de mettre en place un contrôle intérimaire afin de prévoir des interdictions temporaires et des règles particulières de lotissement et de zonage relativement aux opérations cadastrales, aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un régime de contrôle intérimaire prescrivant des obligations de planification s'impose pour que la Ville puisse procéder à l'instauration d'un encadrement réglementaire nécessaire pour garantir la qualité de vie des citoyens tout en respectant la vision de développement du secteur du Pôle Santé, en regard aux modifications du périmètre métropolitain (PMADR) et du périmètre d'urbanisation (SDAR);

CONSIDÉRANT que le processus du contrôle intérimaire s'exerce par deux mécanismes, soit celui de la résolution de contrôle intérimaire et celui du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil municipal a adopté, le 15 septembre 2025, la résolution de contrôle intérimaire 25-09-0636;

CONSIDÉRANT que par cette résolution de contrôle intérimaire, la Ville exprime son intention d'adopter un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme n° 1870 dès que possible après son entrée en vigueur et, par la suite, adopter un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que ladite résolution de contrôle intérimaire produit un effet limité et doit être suivie, dans un délai maximal de 90 jours, de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1865 intitulé :

« Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la construction dans le secteur du plan particulier d'urbanisme du Pôle santé »;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation le cas échéant;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-11-0761 Avis de motion / Règlement n° 1865 / Contrôle intérimaire / Interdiction de certaines activités et limitation de la construction / Secteur du PPU du Pôle santé

Le conseiller François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la construction dans le secteur du plan particulier d'urbanisme du Pôle santé.

25-11-0762 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1867 / Prévention des incendies

Le conseiller Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1867 sur la prévention des incendies et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-11-0763 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 5 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

25-11-0764 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

La conseillère Nancy Dallaire mentionne que le 20 novembre est la journée nationale des enfants et invite les gens à porter fièrement le ruban bleu qui est le symbole de cette journée. Elle informe également les citoyens, particulièrement ceux de son district, que toutes les notes prises pendant le porte-à-porte de la campagne électorale ont été transmises à la Direction générale et que les suivis seront faits.

Le conseiller John McRae mentionne qu'il y a plus de 142 000 visiteurs qui sont venus à la nouvelle bibliothèque depuis son ouverture le 23 mai dernier, fournit d'autres statistiques sur la bibliothèque ainsi que son Lab et lève son chapeau aux employés. Il remercie l'équipe de la division – Horticulture de la Ville pour la création des décorations d'Halloween installées au pôle et un peu partout dans la ville. Il annonce que son coup de cœur de la semaine est les marchés de Noël qui ont eu lieu dernièrement, soit ceux de la Maison Trestler, du Cercle des fermières et de la Vitrine de Vaudreuil-Soulanges, qui font rayonner les artistes et les entreprises de la région.

La conseillère Jasmine Sharma mentionne que la Ville a tenu, vendredi dernier, la cinquième édition de son forum communautaire qui avait pour thème « Ralentir : cultiver le mieux-être ensemble » et veut remercier le comité organisateur et les équipes de la Ville. Elle annonce qu'elle va reprendre les causeries citoyennes au début de l'année 2026 et relancer l'infolettre.

Le maire Paul Dumoulin renchérit sur le forum communautaire et mentionne que c'est important de prendre soin de soi afin de prendre soin des autres.

25-11-0765 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-11-0766 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière